

# Avant la Conférence du désarmement : une résolution

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **19 (1931)**

Heft 363

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260372>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

**DIRECTION ET RÉDACTION**  
M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, Crêts de Pregny  
**ADMINISTRATION**  
M<sup>lle</sup> Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest  
Compte de chèques postaux 1.943  
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

**ORGANE OFFICIEL**  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

**ABONNEMENTS**  
SUISSE... Fr. 5.-  
ÉTRANGER... 8.-  
Le numéro... 0.25  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.-) valables pour le semestre de l'année en cours.

**ANNONCES**  
La ligne ou son espace :  
40 centimes  
Réductions p. annonces répétées  
Les annonces partent du 1<sup>er</sup> janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.-) valables pour le semestre de l'année en cours.

Pour que l'homme vaille  
tout son prix, il faut que  
la femme vaille aussi tout  
le sien.

Alex. VINET.

## LA QUINZAINE

Bien agitée et troublante, cette quinzaine que nous venons de vivre à Genève, et dont la bise précoce, fouettant et ébranlant sans pitié les frondaisons encore solidement attachées aux branches, pourrait être prise comme emblème. Car n'avons-nous pas eu, en quelques jours, de terribles secousses politiques, économiques, et morales, tant sur le terrain international que dans nos affaires locales? et n'avions-nous pas l'impression que sur notre horizon spirituel chevauchaient au galop, comme sur le ciel sombre, d'inquiétants nuages?... Le différend sino-japonais, si lourd de conséquences dans le domaine politique, la crise financière anglaise, et tout ce que va comporter la dégringolade de la livre dans le domaine économique, arrivant en trombe dans une Assemblée de la S. d. N., que de bien mauvais prophètes avaient prédite, au contraire, terme et plate; les tragédies morales qui se jouent actuellement dans cette lamentable affaire de la Banque de Genève, et le fléchissement de la conscience individuelle qu'elles révèlent de façon si inquiétante; l'élection si chaudement disputée d'un membre de notre gouvernement genevois; la bataille engagée entre partisans et adversaires de la loi de protection du travail pour ce même jour, et qui touchait si directement aux intérêts professionnels de tant de femmes: en voilà assez pour satisfaire l'excitation de ceux que passionne la vie publique, comme pour alimenter les méditations de ceux qui aiment à dégager des faits leur philosophie.

Nous n'avons pas la prétention de nous compter parmi ceux-là, non point que cette tâche n'ait sa valeur essentielle, mais par simple modestie, et nous voudrions seulement commenter ici, à l'intention spéciale des lecteurs du *Mouvement*, le résultat de la journée électorale du 27 septembre, et dire le soulagement avec lequel nous avons accueilli l'élection au Conseil d'Etat de M. Albert Picot. Ceci nous pas seulement parce que M. Picot a des sympathies féministes, qu'il a souvent élevé la voix, soit au Grand Conseil, soit dans des Assemblées, en faveur de nos idées, et parce que nous savons que nombre des principes de morale sociale que défendent nos Sociétés féminines trouveront en lui un appui certain; mais aussi parce que nous pouvons saluer dans son élection un élément de redressement indispensable à l'atmosphère morale de Genève, et la fin d'une agitation électorale qui a souvent nui à notre cause suffragiste auprès de « l'homme dans la rue », ou trop enclin à généraliser, ou à exiger des femmes, pour les déclarer dignes de voter, des idées analogues aux siennes!

Quant à la loi sur la fermeture des magasins, qui a été repoussée par les électeurs à 2500 voix de majorité, nous regrettons vivement de n'avoir pu, comme cela est notre habitude, en discuter, avant la votation, les avantages et les inconvénients dans le *Mouvement*, mais nous en avions toutefois déjà parlé, au moment où se signalait le referendum lancé contre elle, et nos lecteurs se souviennent sans doute des opinions très opposées qui avaient été émises à son égard dans divers milieux féminins. Nous avons reçu, malheureusement trop tard pour pouvoir le faire paraître dans notre dernier numéro, un avis de plusieurs commerçantes, qui protestaient énergiquement contre la disposition prévue par la loi les obligeant à fermer leur magasin à 7 heures du soir, leur clientèle et leur genre d'affaires exigeant de leur part plus de souplesse; et d'autre part, nous savons combien vivement on souhaitait, chez les vendeuses et les employées, l'introduction de cet horaire leur assurant, non seulement du repos ou du délassement, mais des possibilités d'instruction et de perfectionnement professionnel, et une vie de famille plus complète. Pour notre part, nous regrettons toujours l'insuccès d'une mesure de législation du travail, et c'est pourquoi nous espérons que, en s'inspirant de l'expérience faite, nos législateurs ne

viendront pas tarder à remettre en chantier une nouvelle loi, peut-être plus souple sur certains points, mais qui harmonisera les conditions du travail de tant de femmes avec une existence normalement partagée entre le labeur et le repos.

E. Gd.

## Avant la Conférence du Désarmement

### Une Résolution

Les grandes organisations féminines internationales, réunies en séance de Comité spécial pour une action commune en faveur du désarmement, tiennent à manifester l'appui convaincu qu'elles donnent à la prochaine Conférence de Désarmement, et les vœux sincères qu'elles forment pour son succès. Elles s'engagent en outre à collaborer par tous les moyens en leur pouvoir à stimuler cette vaste opinion publique dont l'intérêt va toujours croissant, et à travailler à la réalisation de cette sécurité et de ce désarmement qui sont si instantanément réclamés dans le monde entier.

Résolution votée par le Comité des Organisations féminines internationales pour le Désarmement, lors de sa session de Genève du 5 septembre 1931, et transmise à tous les délégués à l'Assemblée:

Organisations constituantes de ce Comité:

Conseil International des Femmes; Alliance Universelle des Unions Chrétiennes de Jeunes Filles; Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes; Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté; Union Mondiale de la Femme pour la Concorde Internationale; Fédération Internationale des Femmes dans les Carrières professionnelles; Fédération Européenne des Clubs Soroptimist; Union Mondiale Chrétienne des Femmes Abstinences; Comité National Américain pour «The Cause and Cure of War.»

Organisations observatrices:

Guilde Internationale des Femmes Coopératrices; Fédération Internationale des Femmes diplômées des Universités.

Lire en 2<sup>me</sup> page:

In Memoriam: M<sup>me</sup> Estelle Würsten; M. Maurice Dunant.  
Le conflit sino-japonais et les femmes.  
La vie politique.

En 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> pages:

A. LEUCH: Une discussion sur l'avortement aux Chambres fédérales.  
La vie de l'ouvrière du textile en Allemagne.  
S. BONARD: Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.  
Nbre Bibliothèque. — A travers les Sociétés.

En feuilleton:

Jeanne VULLIOMENET: La vie d'une pionnière: Lucy Stone (suite et fin).  
PENNELLO: Les femmes à l'Exposition fédérale des Beaux-Arts et des Arts appliqués.

## La nationalité de la femme mariée à la Société des Nations

Il n'est pas besoin de rappeler aux lecteurs du *Mouvement*, qui ont été tenus au courant de ces faits au fur et à mesure qu'ils se sont produits, comment un Comité consultatif féminin, composé de représentantes de huit organisations féminines internationales, avait été chargé de présenter à la S. d. N. un rapport concentrant et coordonnant les points de vue de ces organisations sur la question complexe et difficile de la nationalité de la femme mariée<sup>1</sup>. Tous nos efforts devant donc tendre ensuite à faire adopter ce rapport par l'Assemblée de la S. d. N., un Comité spécial de propagande fut constitué sous la présidence de M<sup>me</sup> von Matsch (Autriche),

<sup>1</sup> Le contenu de ce rapport a été analysé ici même par Mrs. Corbett Ashby, qui représente l'Alliance Internationale dans ce Comité. Voir le *Mouvement* N° 360.

## FIGURES FÉMINISTES INTERNATIONALES PENDANT LA „SAISON DE GENÈVE“



La princesse AL. CANTACUZÈNE  
Présidente du Conseil national des Femmes roumaines, Conseillère municipale à Bucarest, Conseillère technique de la Délégation roumaine à la S. d. N.



Mrs. JINADARAJASA  
Vice-présidente de l'Association des Femmes indoues

auquel a incombé la tâche de rendre visite aux délégations nationales à l'Assemblée, et surtout aux membres de ces délégations siégeant dans la 1<sup>re</sup> Commission (questions juridiques) pour les amener à partager notre point de vue.

Il y aurait ici bien des détails intéressants à donner sur l'accueil qui nous a été fait, les observations qui ont été formulées, la sympathie que nous avons rencontrée, ou les objections qui nous ont été opposées, et dont la plus fréquente était toujours, que demander que la femme mariée puisse avoir une autre nationalité que son mari portait atteinte à l'unité de la famille (comme si cette unité n'était pas parfois bien plus sérieusement atteinte dans son essence morale, parce que, justement l'unité juridique était imposée au ménage!) D'autres critiques portèrent, non pas sur le fonds de la question, mais plutôt, et non peut-être sans raison, sur la tactique adoptée par les organisations féminines dans leur rapport: la Convention de La Haye sur la nationalité a été si difficile à élaborer, nous disait-on, qu'il aurait été plus diplomatique de chercher à l'améliorer dans celles de ses dispositions que nous critiquions, plutôt que de vouloir en faire table rase pour la remplacer par une autre. Il sera aussi bien permis de dire ici que l'on n'a pas toujours usé dans cette campagne de lobbying, de toute la discrétion et de tout le tact désirables, et que l'on a trop perdu de vue dans certains groupements que, s'il est utile de frapper un clou pour l'enfoncer, une insistance trop marquée finit par produire une exaspération nuisible à la cause que l'on cherche à défendre, ceci d'autant plus que ces méthodes de propagande varient d'un continent à l'autre, et que ce qui peut être excellent d'un côté d'un Océan heurte au contraire toutes les traditions et les coutumes de l'autre côté de ce même Océan. Et enfin, et malheureusement, il n'y eut pas cette unité de front que les hommes réclament toujours de toutes les femmes, quand bien même ils ne prêchent certes pas d'exemple en ce domaine, tout au contraire: l'Union internationale des Ligues féminines

catholiques adressa à la S. d. N. une lettre en opposition à notre mouvement, qui fut, ô logique masculine! recommandée au Conseil de la S. d. N. par les mêmes délégués qui, en janvier, s'étaient faits le porte-parole des féministes interaméricaines pour demander la constitution des organisations féministes en un Comité! A leur tour, quelques Sociétés féministes catholiques protestèrent contre cette lettre, et notamment l'Alliance sociale et politique de Ste Jeanne, affiliée à l'Alliance Internationale, qui groupe en Grande-Bretagne des féministes si convaincues.

Tout ceci pour indiquer dans quelle atmosphère se sont engagés les débats, tout récents, de la 1<sup>re</sup> Commission. Plusieurs pays ayant spécialement chargé le membre féminin de leur délégation de les représenter pour cette occasion à cette Commission, le premier orateur fut une oratrice, Dame Edith Lytton, déléguée suppléante de Grande-Bretagne, qui défendit notre cause avec autant d'autorité que de conviction et de savoir-faire, et qui déposa au nom de son gouvernement une résolution à laquelle notre Comité s'était rallié à l'unanimité moins une voix. D'autres délégations, l'Allemagne, le Chili, l'Inde (celle-ci par un discours d'une large inspiration féministe) l'Autriche, le Danemark lui apportèrent leur appui, alors que les Pays-Bas, par la voix malheureusement d'une déléguée féminine, et l'Italie lui faisaient opposition. Sur la proposition de la Grèce de clore le débat, en dépit de la douzaine d'orateurs encore inscrits (dont plusieurs femmes déléguées) une sous-Commission de rédaction fut nommée (dont ne faisait partie aucune femme) qui apporta le lendemain cette résolution, assez semblable comme inspiration à la résolution britannique, et qui fut votée sans opposition aucune:

L'Assemblée  
Ayant examiné avec le plus grand intérêt le rapport du secrétaire général sur la question de la nationalité de la femme présentée conformément à la résolution du Conseil du 24 janvier 1931, ainsi que le rapport et les propositions du Comité des représentants des organisations féminines internationales qui y sont annexés,

